



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29 MAI 2018

Dossier complet le :

29 MAI 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Création sur la commune de BAR-SUR-AUBE (10200), rue de l'Europe, d'un site d'activité exploité par AUBE BEDDING d'une superficie de 22 200 m², pour la conception et la fabrication de produits de literie (sommiers et matelas) et de sièges d'ameublement (banquettes convertibles en lit).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUBE BEDDING

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

société ADOVA GROUP (RCS PARIS 820 301 943), Président, elle-même représentée
par M. Jacques Schaffnit

RCS / SIRET

8 2 0 2 7 3 5 5 5 0 0 0 4 6

Forme juridique SaSu

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1. a) Catégorie 39 (surface plancher de 22 200 m ² , terrain d'assiette de 6 hectares)	Autorisation environnementale unique au titre des rubriques suivantes : Nomenclature ICPE : - Rubrique 2940-2 : Autorisation; - Rubriques 2661-2 et 2925 : Déclaration; - Rubriques 2791-2 et 2910-A-2 : Déclaration avec Contrôle; - Rubriques 1510 et 2663-1 : Enregistrement. Nomenclature Loi sur l'Eau : - Rubriques 2.1.5.0 : Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un site d'activité d'Aube Bedding pour la conception, l'industrialisation et la fabrication de matelas, sommiers et banquettes destinés à la grande distribution.

Le site se compose d'un unique bâtiment de production divisé en 3 zones séparées par des murs coupe-feu : une zone matières premières, une zone d'atelier au centre du bâtiment et une zone produits finis. Accolés à ce bâtiment se trouvent un édifice de bureaux, avec un espace repas et un show-room et les locaux techniques (atelier de charge, local sprinklers, chaufferie, local compresseur pour l'air comprimé, local électrique et local Haute-Tension (HTA)).

Le site sera construit sur une parcelle aujourd'hui destinée à l'agriculture. Il n'y aura pas de travaux de démolition.

Un descriptif détaillé du projet est disponible en annexe A.

le site situé en face du site du projet appartient à Aube Bedding et était anciennement nommé Cauval Industries. Il mène des activités similaires à celles prévues par le projet mais devrait prochainement arrêter ces activités. Pour le distinguer du site du projet, on le nommera ancien site Aube Bedding.

4.2 Objectifs du projet

Construire un nouveau site d'activité pour la conception, l'industrialisation et la fabrication de matelas, sommiers et banquettes destinés à la grande distribution.

21.05.17

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Préalablement à l'ouverture de chantier, le constructeur établira un Plan d'Installation de Chantier en tenant compte de tous les impératifs du chantier. Une charte chantier propre sera mise en place et sera suivie par le responsable QSE interne du constructeur.

Il n'y aura pas de phase de démolition, la parcelle n'étant pas occupée par des bâtiments.

Le chantier consistera donc dans une première étape de terrassement puis dans la construction d'une usine de conception, industrialisation et de fabrication de matelas, sommiers et banquettes destinés à la grande distribution. Il durera environ 10 mois. Les grandes étapes de ce chantier sont :

- 1) Terrassement, voiries et réseaux via engins de terrassement
- 2) Gros œuvre, charpente, murs coupe feu et ossature secondaire via grue télescopique
- 3) Couvertures, bardages, dallages, menuiseries extérieures
- 4) Serrurerie, portes coupe feu, équipements de quais
- 5) Lots techniques (CFo, Cfa, Cvc, sprinkler)
- 6) Lots architecturaux pour les bureaux et locaux sociaux.
- 7) Clôtures et espaces verts.

Un descriptif de la phase chantier est disponible en annexe A

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un descriptif détaillé du projet est disponible en annexe A

Le projet occupe un terrain de 58 277 m².

Sur le site seront menés le travail de la mousse (découpe et collage), la fabrication des nappes de ressorts, l'assemblage du bois et de ses dérivés, le travail des tissus et des autres revêtements, l'assemblage, l'habillage et l'emballage des matelas, l'assemblage des différents éléments pour la fabrication finale des banquettes.

Le collage de la mousse et de cartons nécessite l'utilisation de colles thermofusibles sans solvant organique. Du fait des volumes utilisés (60 kg/j pour le collage des nappes de ressorts, 522 kg/j pour le collage de la mousse et 78 kg/j pour le collage des cartons), le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2940-2 avec application d'un facteur 1/2 sur les quantités de colle du fait de leurs caractéristiques.

Le stockage des matières premières et produits finis (combustibles) est réalisé dans des zones d'une surface respective de 3 800 m² et 5 950 m² et d'une hauteur de faitage de 11 m pour un volume total de 107 250 m³.

La capacité de production journalière et le stock de produits finis est de :

- Matelas : 900 produits par jour en moyenne, 1 200 produits au maximum. 6464 pièces stockées.
- Sommiers : 275 produits par jour en moyenne, 400 produits au maximum. 2155 pièces stockées.
- Banquettes : 435 produits par jour en moyenne, 700 produits au maximum. 4309 pièces stockées.

La production globale entre les 2 sites (ancien et nouveau) d'Aube Bedding sera constante au cours du temps (transfert des activités d'un site à l'autre) et il n'y aura donc pas de changement du trafic par rapport à la situation actuelle. Dans sa phase d'exploitation, le projet entraînera un trafic de poids lourds pour assurer l'approvisionnement en matières premières (MP) et la livraison des produits finis (PF). Le trafic moyen sur 16h sera de 12 camions pour les MP et de 15 camions pour les PF.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de demande d'autorisation environnementale unique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	58 277 m ²
Surface de l'entrepôt (atelier de production, stock matières premières et produits finis)	20 740 m ² (10 980 + 3 660 + 6 100 m ²)
Matelas : Volume moyen par jour / Stock de produits finis	900 pièces / 6 464 pièces
Sommiers : Volume moyen par jour / Stock de produits finis	275 pièces / 2 155 pièces
banquettes : Volume moyen par jour / Stock de produits finis	435 pièces / 4 309 pièces
Volume de colle utilisé	660 kg/jours
Volume de stockage de matières premières	41 800 m ³
Volume de stockage de produits finis	65 450 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de l'Europe et rue Edouard
Estevez
10 200 Bar-sur-Aube

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 13' 29" 79 Lat. 4° 43' 0" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 1 Grottes et carrières de Crottières de Bar-sur-Aube est à 500m au sud-est La ZNIEFF 1 Bois et Pelouses des Coteaux au sud-ouest de Bar-sur-Aube est à 1km au sud-ouest Le site n'interfère avec aucun périmètre de ZNIEFF (Cf. Annexe B)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est située hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche couverte par un arrêté de protection de biotope (Anciennes carrières souterraines - FR3800475) est située à plus de 8km du site. Le site n'interfère avec aucun périmètre d'APPB. (Cf. Annexe B)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche (Pelouse de la Côte de l'Étang - FR9300018) est située à 6 km du site. Le parc naturel régional le plus proche (Forêt d'Orient - FR8000013) est située à plus de 6 km du site. Le site n'interfère avec aucun périmètre de réserve naturelle nationale ou régionale ni de parc naturel national ou régional. (Cf. Annexe B)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Territoire non couvert par un plan de prévention du bruit. (Cf. Annexe B)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans le périmètre de protection du bâtiment la maison des "Trois Tours", inscrite aux Monuments Historiques en 1983. L'avis de l'ABF a été sollicité et est favorable sous réserve de : soigner les parties bureau (traitement architectural), réaliser des aménagements paysagers sur les cônes de vues notamment sur les zones pavillonnaires, respecter une volumétrie similaire aux bâtiments alentours, soigner la teinte des bardages. Ces préconisations seront suivies par l'exploitant. (Cf. Annexe D)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie concerné par une "zone à dominante humide par modélisation". Une étude de la présence de zones humides a été réalisée le 19 avril. (Cf. Annexe E) Aucune zone humide n'a été recensée sur le site lors de cette étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn inondation Aube Amont, approuvé le 14/10/2009. PPRn Colline Ste Germaine pour l'aléa mouvement de terrain / éboulement ou chutes de pierres et de blocs prescrit le 01/03/2017, en élaboration. Le site du projet est situé hors des zonage réglementaire du PPRn inondation Aube Amont. Il est située à l'écart des cavités souterraine et de mouvements de terrains recensés sur la commune. (Cf. Annexe B)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bar-sur-Aube compte 36 sites industriels, abandonnés ou non, susceptibles d'avoir laissé des installations ou des sols pollués. Aucun de ces sites n'est localisé sur la zone du projet. (Cf. Annexe B)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas située dans une zone de répartition des eaux. La plus proche est la zone de répartition des eaux souterraines Albien n° 03001 située à plus de 40 km du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages sont situés à moins d'1km du site de projet. Le site est néanmoins localisé en dehors des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de ces captages. (Cf. Annexe B, §3.4.2).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site inscrit est présent à Bar-sur-Aube. Il s'agit des rives de l'Aube. Ce site inscrit se trouve à environ 700m du site AUBE BEDDING. Le site d'étude n'interfère avec aucun périmètre de site inscrit. (Cf. Annexe B)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est localisée à proximité immédiate de la zone d'étude. La Zone de protection spéciale FR2112010 "Barrois et forêt de Clairvaux" est à une distance de 330 m environ au point le plus proche. Le site est donc soumis à une évaluation d'incidence simplifiée Natura 2000 (Cf. Annexes B et F)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'interfère avec aucun périmètre de site classé. (Cf. Annexe B)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de prélèvement d'eau spécifique. Il sera alimenté en eau via la réseau communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fondations ne nécessiteront pas de rabattement de nappe ou de drainage. Le projet n'aura pas d'incidence notable sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera très peu d'excavations. Le projet sera vraisemblablement excédentaire en terre végétales après les opérations de décapages. Une partie de ces terres sera reprise et mise en place dans les espaces verts du projet, les terres excédentaires seront évacuées. En ce qui concerne les terrassements généraux nécessaires au calage altimétrique du projet, l'objectif d'un bilan neutre sera recherché pour limiter les évacuations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera les matériaux nécessaires à la construction du site mais ne nécessitera pas de remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est une enclave agricole de culture céréalière (RPG 2016) au sein d'espaces artificialisés. Elle ne présente pas d'enjeux de préservation des continuités écologiques. La présence potentielle de zones humides (ZH); la présence d'une ZICO; la proximité d'un site Natura 2000 et la présence d'un enjeu chiroptères dans le secteur ont justifié la réalisation d'une étude des ZH et de la faune / flore. L'étude des ZH et l'analyse des enjeux faune/flore avec une recherche bibliographique et une phase terrain comprenant un passage en journée et au crépuscule ont été effectués les 18 et 19 avril 2018. L'étude permet de conclure sur l'absence de ZH et d'enjeu écologique fort (cf. An. E)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est occupée ni par de la forêt, ni par de la prairie humide et ne présente pas de cours d'eau. La parcelle agricole ne s'insère pas dans le paysage écologique protégé par le site Natura 2000. Les enjeux sont donc pressentis comme faibles sur la zone de projet. (cf. l'évaluation d'incidence simplifiée Natura 2000 en annexe F) L'absence d'espèces inscrites au formulaire standard de données du site a été vérifiée lors du passage faune/flore (cf. ci-dessus). (Cf. Annexe E)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est susceptible de présenter des zones humides dans sa partie nord-ouest. Un diagnostic des zones humides a été réalisé le 18 avril 2018 et a permis de mettre en évidence l'absence de zone humide. (Cf. Annexe E)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il entraîne la consommation de 58 277 m ² de terres agricoles à culture céréalière (RPG 2016, orge de printemps). Ce terrain appartient actuellement à la mairie de Bar-sur-Aube qui le cédera à Aube Bedding.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe 7 ICPE sur Bar-sur-Aube : Aucune n'est classée SEVESO. Aucune ne présente de risques pour des installations sur le site AUBE BEDDING. Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'existe sur la commune. La commune est exposée au transport de matières dangereuses pour la RD619 située à environ 250m au nord du site, la RD396 à environ 350m à l'est et la ligne SNCF Paris-Bâle à environ 250m du site. L'exposition au risque est faible du fait de la distance et des barrières physique constituées par les bâtiments voisins.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors des zonage réglementaire du PPRn inondation Aube Amont, approuvé le 14/10/2009. La zone est concernée par un aléa faible de retrait-gonflement des argiles et un risque sismique très faible. Elle est située à l'écart des cavités souterraine et de mouvements de terrains recensés sur la commune. (Cf. Annexe B)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de pollution lié principalement au déversement d'eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) souillées. Les voiries seront placées en rétention : ces eaux iront vers le réseau des EP après séparateur hydrocarbures (vanne de barrage avant évacuation pour lutter contre pollutions). Les eaux de toitures iront vers un bassin de rétention (limite rejets en EP). Le site n'aura pas de rejet effluent industriel et ne fera pas l'objet d'une convention de rejet. Risque de pollution limité par l'imperméabilisation du site, sa mise sur rétention et la présence de 2 disconnecteurs pour le raccordement au réseau public eau potable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : Trafic total prévu estimé à 300/400 camions Phase exploitation : Flux moyen attendu de camions sur 16h : 27 véhicules (12 pour les MP; 15 pour les PF). Flux max de 38 véhicules et flux min de 18. Les flux vont augmenter progressivement tandis que ceux de l'ancien site Aube Bedding, en cessation d'activité, vont diminuer, l'impact sur le trafic sera nul. Le trafic est actuellement faible sur les rues de l'Europe et Estevez.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	2 types de sources de bruit : les installations techniques et la circulation des véhicules légers et des poids lourds pour la réception des matières premières et l'expédition des produits finis. Les habitations les plus proches sont à 150m, des murs RT2012 sont prévus, le projet devra répondre aux normes de bruit des ICPE et est situé dans un environnement bruyant (zone d'activité, RD, voie ferrée) : Au vu de ces éléments, l'impact du projet sur l'environnement sonore sera faible

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités d'Aube-Bedding et le chantier ne sont pas sources d'odeur en fonctionnement normal.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier générera du bruit et des vibrations. Les engins respecteront les normes et réglementation en vigueur. Cet impact sera également modéré du fait de la distance du chantier aux habitations (150m) et du respect des horaires de chantier</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble du site sera éclairé par un éclairage LED 17h/jour entre 4h30 et 21h30. L'éclairage sera dirigé vers le sol. Du fait de la distance aux habitations les plus proches (150m), l'éclairage ne devraient pas engendrer de pollution lumineuse pour les habitations voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La chaudière à gaz (2,8MW) entraînera des rejets atmosphériques. Une détection de gaz asservissant une vanne barrage sera installée et elle fera l'objet d'un contrat d'entretien.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de toitures iront vers un bassin de rétention (limite rejets en EP) pour permettre leur infiltration. Une gestion des eaux sanitaires autonome sera prévue en phase chantier en cas d'impossibilité de raccordement au réseau sanitaire .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voiries seront placées en rétention : ces eaux iront vers le réseau des EP après séparateur hydrocarbures (vanne de barrage avant évacuation pour lutter contre pollutions). Le site n'aura pas de rejet effluent industriel et ne fera pas l'objet d'une convention de rejet. Les eaux sanitaires seront raccordées au réseau public d'eaux usées. Risque de pollution limité par l'imperméabilisation du site, sa mise sur rétention et la présence de 2 disconnecteurs pour le raccordement au réseau public eau potable.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : mise en place d'aire de stockage des bennes de déchets de chantier, tri sélectif 3 types de déchets principaux : Déchets d'activité, déchets liés à la maintenance et à l'entretien et déchets de bureaux et ménagers. Le site dispose de matériels de stockage nécessaires à son exploitation permettant un tri des déchets. Les déchets sont majoritairement revalorisés, les déchets industriels banals sont enfouis. Les chutes de mousse sont compactées et recyclées. (Cf. Annexe C)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site enclavé au sein de la zone industrielle de Bar-sur-Aube. 0,3 ha du site dédié à un bassin de rétention, est dans un périmètre de protection de Monuments Historiques. L'avis de l'ABF a été sollicité et est favorable sous réserve de préconisations qui seront respectées par l'exploitant (cf. Annexe D). Une étude archéologique a été menée en avril 2018, Aube Bedding s'engage à respecter les préconisations issues de cette étude pour la protection de patrimoine archéologique de la zone du site (Cf. Annexe B).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne un changement de l'occupation du sol précédemment occupé par des parcelles agricoles. Ce changement d'usage est permis par le PLU. La mairie de la commune de Bar-sur-Aube a été consulté afin de vérifier la compatibilité du projet au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est prévu dans le secteur du projet Aube-Bedding.

L'ancien site Aube Bedding va progressivement diminuer son activité avant la cessation complète. Il y aura donc une période de co-activité des deux sites. Cette période de co-activité n'engendrera pas un phénomène de cumul des nuisances (trafic, bruit,...) mais un phénomène de vases communicants du fait d'un carnet de commande commun entre les deux sites entraînant un transfert progressif des commandes d'un site vers l'autre.

De plus, un certain nombre d'activités (fabrication des structures des banquettes, usinage du bois) ne seront plus réalisées sur le nouveau site de Bar-sur-Aube entraînant à terme une diminution des nuisances, des déchets émis (cf Annexe C) et des risques (bruit, trafic, stockage de produits dangereux ...). Les technologies mises en places seront également plus modernes que sur l'ancien site, réduisant d'autant les impacts sur l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures Paysagères : Respect des préconisations de l'ABF

Mesures de gestion des eaux : Séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voiries, usine sur rétention avec vannes barrages en cas de déversement de polluant pour éviter les pollutions, bassin de rétention et d'infiltration des eaux de toiture

Mesures limitant les pollutions : Respect des décrets relatifs aux rubriques ICPE 2940-2-a (A), 1510-2 (E), 2663-1-b (E), 2661-2-b (D), 2791-2 (DC), 2910-A-2 (DC), 2925 (D). (Cf. Annexe B)

Mesures contre les nuisances sonores : Respect des normes de bruit liées aux ICPE et murs aux normes RT2012

Mesures contre la pollution lumineuse : éclairage dirigé vers le sol

Mesures pour le milieu naturel :

- Absence d'espèces exotiques envahissantes et d'import de terre donc faible risque de propagation.
- Enjeu faible pour habitats, avifaune, insectes, mammifères terrestres et amphibiens ne nécessitant pas de mesures particulières.
- Enjeu moyen pour les reptiles du fait de la présence du Lézard des murailles sur les franges ouest et nord du site (muret, ourlet nitrophile). Ces espaces ne seront pas détruits par le projet, préservant donc l'habitat du Lézard des murailles.
- Enjeu moyen chiroptère du fait de la présence de la Pipistrelle commune et de la Noctule commune en transit ou recherche alimentaire seulement (absence de gîtes). Des espaces verts seront mis en place sur le site et un gîte chiroptère y sera implanté.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est inclus dans une zone industrielle pré-existante. Il occupera une enclave agricole destinée à être urbanisée (zonage du PLU) présentant des enjeux environnementaux faibles à modérés :

- L'étude faune/flore et ZH a montré la faiblesse des enjeux sur la parcelle et permis de prendre des mesures adaptées.

- Faibles exposition aux risques (hors zones d'aléa PPRi)

- Nuisances faibles et mesures limitant au maximum les risques de pollution

- Faible impact paysager et sur le périmètre de protection des monuments historiques : respect des préconisations de l'ABF.

Nous jugeons donc qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une évaluation environnementale. Les principaux enjeux ayant déjà été pris en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Description du projet et classement du site au titre du Code de l'Environnement Annexe B : Etat initial de l'environnement Annexe C : Note déchets Annexe D : Avis rendu par l'Architecte des Bâtiments de France Annexe E : Études Zone humide et Faune-Flore Annexe F : Étude d'Incidence Simplifiée Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BAR SUR AUBE

le, 29 Mai 2018

Signature

